



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL de la 2^e séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond présidée par M. le maire Claude Duplain, le 26 janvier 2026 à 19 h, à la maison de la Justice au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers	Louis-Maxime Renaud
	Philippe Gasse
	Kathy Morasse
	Yvan Barrette
	Corinne Moisan
	Mélanie Jobin

Tous membres du conseil formant quorum.

Sont également présents : M. Nicolas Pépin, directeur général adjoint et trésorier, et Mme Vicky Morasse, greffière.

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Présentation du budget de l'année 2026
- 1.3 Adoption du budget de l'année 2026
- 1.4 Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028
- 1.5 Publication du document explicatif du budget de l'année 2026 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028

2. Trésorerie

- 2.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement (918-26) Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2026

3. Sécurité publique

- 3.1 Aucun

4. Transport routier et hygiène du milieu

- 4.1 Aucun

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Aucun



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

6. Loisirs et culture

6.1 Aucun

7. Période de questions

8. Levée de la séance

ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

26-01-027

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LOUIS-MAXIME RENAUD, IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été soumis.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 1.2

M. le maire Claude Duplain fait la présentation du budget de l'année 2026.

26-01-028

ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2026

Attendu qu'un projet de budget pour l'année 2026 a été déposé aux membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PHILIPPE GASSE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond adopte, pour l'exercice financier 2026, un budget équilibré de 27 181 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

26-01-029

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026, 2027 ET 2028

Attendu qu'un projet de programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 a été déposé aux membres du conseil conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

26-01-030

PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET DE L'ANNÉE 2026 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026, 2027 ET 2028

Attendu que le conseil souhaite que le document explicatif du budget et du programme triennal précédemment adoptés soit publié dans le journal municipal ainsi que sur le site Internet de la Ville, et ce, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME CORINNE MOISAN, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal décrète que le document explicatif du budget et du programme triennal adoptés soit publié dans le journal municipal ainsi que sur le site Internet de la Ville.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

TRÉSORERIE

26-01-031

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT (918-26) RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2026

Mme la conseillère Mélanie Jobin donne un avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement (918-26) *Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2026*.

Un projet de ce règlement est déposé par cette dernière.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



No résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

SUJET 7.

Période de questions.

Le maire invite les citoyens à formuler leurs questions au sujet du budget et du programme triennal d'immobilisations précédemment adoptés.

Les personnes suivantes ont adressé des questions :

- ✓ M. Gaétan Genois;
- ✓ M. Claude Renaud.

SUJET 8.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 19 h 36.

Vicky Morasse
Greffière

Claude Duplain
Maire